

Déclaration d'intention publiée le 6 octobre 2020 informant de l'élaboration du SRGS

La concertation préalable du public

Cette phase de concertation préalable s'est clôturée le 30 novembre 2020.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine a organisé une concertation préalable du public pour l'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Nouvelle-Aquitaine.

Elle s'est établie sur une durée de 15 jours **entre le 15 et le 30 novembre** et s'appuie sur un [dossier de présentation](#) consultable sur le site internet du CRPF et sur celui de la DRAAF.

Le dossier détaille les objectifs et enjeux du document, le territoire concerné, les incidences sur l'environnement, les modalités de la concertation.

Le bilan de cette concertation sera rendu public ; il sera publié dans les trois mois après la fin de la concertation.

Publication des contributions du public

Les contributions sont publiées au fil de l'eau sur le site du CRPF. Chaque message fait l'objet d'un examen a priori avant sa mise en ligne afin de préserver et garantir la qualité des propos. Les avis et contributions jugés inappropriés ou qui ne respectent pas la législation en vigueur ne seront pas publiés. En cas de refus de publication, l'auteur du message sera informé.

Rapport de synthèse de la consultation préalable du public

Quel a été le niveau de consultation des informations sur le SRGS ?

23 contributions reçues émanant de 17 contributeurs

- Pendant la phase de concertation préalable (du 15 au 30 Novembre) : **465 visites** de la page internet CRPF dédiée (362 vues uniques), pour une durée de présence sur la page de 3'45 en moyenne.

5 % des visites pendant la période de consultation ont donné lieu à une contribution.

- Depuis le 7 octobre (date de mise en ligne de la page dédiée), la page a reçu 717 visites (572 vues uniques), pour une durée de présence sur la page de 3'35 en moyenne.

65 % des visites se sont déroulées pendant la phase de consultation préalable.

Qui a participé ?

- Des contributeurs représentant des **associations de protection de la nature** : France Nature Environnement (3 contributions), Association Vive la Forêt, Association Bassin d'Arcachon Ecologie, Association Natur' Jalles.
- Des contributeurs représentant d'**autres structures** : Association Nationale des Techniciens et Gestionnaires Indépendants (ANATEF) et Collectif Forestier de l'Environnement en Limousin (CoFEL)
- **Propriétaires forestiers** : 3 contributions
- **Ingénieur territorial** honoraire en Vallée du Ciron : 1 contribution
- **Citoyens** « anonymes » : 6 contributions

35 % des contributeurs représentent des associations de protection de la nature

35 % des contributeurs sont des citoyens « anonymes »

18 % des contributeurs s'identifient comme propriétaires forestiers

12 % des contributeurs sont des gestionnaires forestiers

Principales observations formulées

- Des demandes de **prise en compte accrue de la biodiversité** (60 % de contributions)
 - **Une incompréhension du lancement d'une concertation** en amont de la rédaction du document SRGS. La consultation préalable considérée comme reposant sur des bases insuffisamment précises (40 % de contributions)
 - Des propositions liées à **l'organisation des échanges lors de la rédaction** (40 % de contributions)
- Demande que les partenaires soient associés à toutes les étapes du projet
- Demande de participation individuelle au groupe de travail : Anatef, CoFel et citoyen à titre individuel
- Participation d'un modérateur neutre et expérimenté pour conduire les débats ou mise en place d'une « charte de débat » entre les participants
- Des remises en cause ou attaques de certaines pratiques de gestion : mécanisation, plantations, utilisation des résineux lors du renouvellement, coupes rases, mise en place de dessertes, usage de produits phytosanitaires, révolutions courtes, exportation des souches (35 % de contributions)
- Des remarques portant sur le PRFB (30 % de contributions)
- Des demandes de modification du cadre réglementaire donc hors de portée du SRGS (30 % de contributions)
- *Modification du seuil des PSG,*
- *Modification de la taille des coupes autorisées,*
- *Proposition d'encadrement réglementaire des objectifs économiques des propriétaires*
- *Davantage réglementer la pratique des 4x4 et quads en forêt*
- Des demandes de prise en compte des risques liés au changement climatique (30 % de contributions)
- Des questions de compréhension du dossier de consultation préalable intitulé à tort « avis de consultation » (23 % de contributions)
- Des demandes de disposer d'une approche territoriale à travers les orientations et mesures qui seront proposées (11 % de contributions)

- Des questions techniques sur des essences forestières ou des types de peuplements (6 % de contributions)

Une large majorité des contributions porte sur le thème de l'environnement et sur la prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion forestière. Une très faible proportion des contributions (6%) évoque des questionnements techniques ne traitant pas de la biodiversité.

Il est intéressant de noter qu'outre la biodiversité, le thème qui préoccupe les contributeurs est le changement climatique qui revient souvent dans les questionnements.

Principales réponses apportées

- Rappel du principe de la concertation préalable du public et des documents consultables à ce stade
- Renvoi à des documents à venir ou à des échanges ultérieurs avec les partenaires pour les questions techniques précises
- Explication de la différence entre PRFB et SRGS
- Explication de la procédure d'approbation du SRGS (aspects réglementaires)
- Certaines demandes ont été traitées lors du Conseil de Centre du 18/12/2020
- Rappel du principe de gestion durable qui implique un certain équilibre entre les différents enjeux forestiers, dont l'enjeu économique attaché aux forêts
- La concertation avec les partenaires sera menée à partir du 1^{er} trimestre 2021 en s'appuyant sur la liste des membres de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs réunions seront organisées aux différentes étapes du projet.

Les réponses formulées par le CRPF ont été apportées directement aux contributeurs et éditées au fil de l'eau sur le site internet du CRPF Nouvelle-Aquitaine.

La consultation a été clôturée le 1^{er} décembre 2020.